

La Cgt revendique un droit fondamental à la santé hormonale pour toutes et tous !

Ce droit, nous l'exigeons comme un pilier essentiel de l'égalité et de la dignité. Il doit être inclusif, universel et sans discrimination, pour briser les barrières qui excluent encore trop de personnes aujourd'hui. C'est une lutte progressiste et urgente, qui vise à faire tomber les tabous persistants et à reconnaître les réalités plurielles des parcours de santé.

Nous refusons que des spécificités de genre, des identités ou des situations marginalisées soient ignorées ou reléguées au second plan.

Ce droit doit s'appliquer à tous les agents, sans exception.

La santé hormonale n'est pas un privilège, c'est un droit à conquérir collectivement.



La CGT revendique la mise en place du droit à la santé hormonale :

- Pour toutes les catégories A, B, C, et toutes et tous les salarié·es du privé
- Pour tous et toutes les stagiaires, contractuel·les et titulaires
- Sous forme de deux jours d'absence par mois, sans délai, sans carence, sans télétravail Pour toutes les personnes souffrant des troubles hormonaux suivants : ménopause, endométriose, adénomyose, syndrome des ovaires polykystiques, dysménorrhées, andropause
- Pour les personnes en transition de genre (effets secondaires des traitements hormonaux) • Sans justificatif médical
- Mise à disposition par l'employeur, des protections périodiques sur le lieu du travail